

## Formation personne compétente en radioprotection - renouvellement - niveau 2

### Option 1 : sources radioactives scellées et appareils en contenant, appareils électriques émettant des rayonnements ionisants et accélérateurs de particules

**Code :** CI2020

**Durée :** 3 jours (24 heures) + 0,5 jour de contrôle des connaissances

**Lieu :** Fontenay-aux-Roses (92)

**Nombre de stagiaires :** 15 maximum

**Tarif :** nous contacter

**La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap**

#### Formatrice référente :

Forte d'une expérience de plus de 15 ans en tant que PCR dans le milieu médical et à l'ASN, Sophie Delisle a développé de solides compétences dans le domaine de la formation des professionnels à la gestion des risques et en particulier à la radioprotection. En tant que responsable pédagogique des formations en radioprotection au sein d'IRSN Academy, elle coordonne, participe à la préparation pédagogique, à l'organisation et à l'animation des formations des Personnes Compétentes en Radioprotection et celles à destination des médecins du travail.

#### Évaluation :

- Une épreuve écrite de type QCM ;
- Une épreuve orale à l'issue de la formation.

#### Certification :

Un certificat de formation PCR en termes de secteur d'activité, niveau et option(s) est délivré aux participants ayant réussi avec succès les épreuves de contrôle des connaissances.

Ce certificat est valable 5 ans, à compter de la date d'expiration du précédent certificat pour une formation de renouvellement.

#### Documentation fournie :

Textes réglementaires, recueils des différentes présentations.

**Contact :** [formationsfrance@irsn.fr](mailto:formationsfrance@irsn.fr)

#### Pour vous inscrire :

<https://formation.irsn.fr/>

#### Contexte réglementaire :

- Les articles R4451-1 à R4451-137 du code du travail organisant la prévention des risques d'exposition aux rayonnements ionisants et particulièrement les articles R4451-122 à R4451-124 relatifs au conseiller en radioprotection ;
- L'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la PCR et de certification des organismes de formation ;
- Obligation de renouveler la formation de PCR dans la 5<sup>ème</sup> année après l'obtention du certificat de formation initiale ou de renouvellement.

#### Objectifs :

- Actualiser et conforter les connaissances de la PCR ;
- Obtenir le renouvellement du certificat de formation de PCR.

#### Attendus de la formation :

- À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure :
- de poursuivre la mission de la personne compétente en radioprotection (PCR) de niveau 2 ;
  - d'intégrer le risque d'exposition aux rayonnements ionisants dans la démarche générale de prévention des risques professionnels de l'entreprise et le positionner au regard des risques d'autres natures ;
  - d'établir et mettre en œuvre un programme de vérifications périodiques de radioprotection ;
  - d'utiliser les principaux instruments de mesure et moyens d'évaluation de doses ;
  - de connaître les procédures de gestion des sources radioactives scellées, les mesures en matière de

radioprotection relatives à l'expédition, au transport et à la réception de colis de toutes substances radioactives (classe 7) ;

- d'établir une procédure et gérer une situation radiologique dégradée ou accidentelle ;
- d'expliquer aux travailleurs, dans le cadre de la formation relative à la radioprotection, les risques liés aux rayonnements ionisants, les enjeux de la radioprotection et les mesures de protection au poste de travail.

#### Public :

- Toutes les PCR ayant validé une formation initiale ou de renouvellement de niveau 2, travaillant dans le secteur :
  - médical, dentaire ou vétérinaire ;
  - industriel (hors industrie nucléaire) ;
  - de la recherche.

#### Prérequis :

- Posséder un certificat de formation de personne compétente en radioprotection (PCR) en cours de validité à la date du contrôle de connaissances ;
- Envoyer, 15 jours avant le début de la formation, un descriptif d'activité, dont la trame peut vous être fournie.

#### Moyens pédagogiques et techniques :

Exposés, mises en situation, réalisation de calculs de radioprotection, études de cas concrets en groupes de travail restreints, exercices de gestion des sources, manipulation des différents types d'appareils de mesure de la radioactivité.

#### Programme

##### JOUR 1

###### *Rappel des fondamentaux*

Environnement administratif, technique et réglementaire de la radioprotection  
Les effets biologiques des rayonnements ionisants  
Moyens de protection  
Principes de protection contre l'exposition externe

##### JOUR 2

###### *Démarche de prévention*

Méthodologie générale  
Document unique  
Autres risques  
*Analyse de poste de travail*  
Rappel méthodologie  
Données nécessaires à l'évaluation des risques  
Exemples

###### *Instruments de mesure*

###### *Transport*

Rôles de la PCR, du conseiller transport matières dangereuses, du transporteur  
*Suivi des expositions professionnelles aux rayonnements ionisants - Application SISERI*

##### JOUR 3

###### *Situation dégradée*

Gestion des incidents  
Conduite à tenir en cas de suspicion d'exposition externe  
Exercices

###### *Situation d'urgence*

Gérer une situation d'urgence - REX  
*Formation du personnel*  
Notice d'information

## Programme (suite)

### JOUR 4

#### Contrôle de connaissances

Le contrôle se déroule selon les étapes suivantes :

- Une épreuve écrite individuelle organisée sous la forme d'un QCM complété de questions à réponses ouvertes et courtes et d'exercices (durée 45 min)
- Une épreuve orale comportant l'analyse de cas pratiques - 45 min de travail collectif suivi d'un entretien individuel d'une dizaine de minutes

Si un stagiaire obtient une moyenne générale inférieure à 10 sur 20 ou une note inférieure à 8 sur 20 à une des épreuves précitées, le stagiaire doit repasser avec succès l'épreuve ou les épreuves auxquelles il a échoué. Dans ce cas, un nouveau contrôle de connaissances est organisé dans les trois mois suivants la formation. En cas de nouvel échec, le candidat doit suivre à nouveau une formation initiale avant de se représenter au contrôle des connaissances.